



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gaz

Question au Gouvernement n° 2932

Texte de la question

EXPLOITATION DU GAZ DE SCHISTE

M. le président. La parole est à Mme Geneviève Gaillard, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Geneviève Gaillard. Madame la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, la semaine dernière, en réponse à notre collègue Pascal Terrasse, qui vous interpellait sur les conséquences écologiques des permis d'exploration pour une exploitation des gaz de schiste, vous nous avez offert votre vigilance personnelle. Mais, aussi sincère soit-elle, nous ne pouvons nous satisfaire de la seule vigilance d'une ministre.

Vouloir exploiter des hydrocarbures dans ces conditions semble pour le moins paradoxal, si l'on songe au réchauffement climatique, à nos engagements en matière de qualité de bon état des eaux, à nos engagements du Grenelle de l'environnement - notamment ceux de diviser par quatre nos émissions de gaz à effet de serre. Car enfin, face au constat d'un lien de causalité avéré entre énergies fossiles et réchauffement climatique, face au renchérissement et à la fin programmée des énergies fossiles, face à l'appel clair du Grenelle à développer d'urgence des énergies alternatives, nos actes démontreraient au contraire la volonté de racler les fonds de tiroir à tout prix en se jetant sur les dernières réserves - fussent-elles dangereuses et coûteuses à extraire !

Les gaz de schiste, c'est l'énergie du désespoir !

Personnellement, je doute que nous ayons des technologies plus sophistiquées que nos amis américains, technologies qui seules pourraient nous permettre d'éviter les désastres que l'extraction des gaz de schiste a entraînés aux États-Unis et au Canada.

Les permis exclusifs de recherche pour ces hydrocarbures non-conventionnels, délivrés en nombre par votre prédécesseur, sans aucun débat citoyen préalable, constituent une violation criante de nos engagements issus de la convention d'Aarhus.

Nous exigeons donc, afin de caractériser les risques environnementaux en l'état actuel des connaissances et techniques, et pour que cette méthode d'exploitation soit validée ou non sur la base de son acceptation par la société, que votre vigilance se concrétise par l'organisation d'un véritable débat national sur les gaz de schiste. Il n'est pas trop tard pour bien faire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, *ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement*. Une grande inquiétude, et de légitimes interrogations, relayées par des élus de droite comme de gauche s'expriment, je l'avais dit, sur l'exploitation du gaz de schiste.

Cette inquiétude est largement fondée sur ce que nous savons des méthodes employées sur le continent nord-américain, où ces gisements sont exploités depuis quelque temps déjà. Les dommages à l'environnement, aux paysages - avec la multiplication des forages - et les risques pour les nappes phréatiques - à cause des produits chimiques utilisés - y sont avérés.

Il n'est pas question, je le redis solennellement, d'autoriser en France une telle exploitation.

Je redis aussi qu'une exploitation n'aurait d'intérêt que si cette production venait se substituer au gaz importé. Il ne s'agit absolument pas de remettre en cause nos engagements en matière d'énergies renouvelables.

En France, trois permis d'exploration ont été délivrés au mois de mars 2010 pour le gaz de schiste. Il existe par ailleurs trois autres permis d'exploration pour l'huile de schiste, qui constitue un sujet un peu différent. J'insiste sur le fait qu'il s'agit bien d'exploration et non d'exploitation. Aujourd'hui, aucune autorisation de travaux n'a été délivrée dans le cadre des permis d'exploration pour le gaz de schiste. Mon collègue Éric Besson et moi-même avons confié aux Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies et au Conseil général de l'environnement et du développement durable une mission pour évaluer les enjeux de ces questions, et d'abord les enjeux environnementaux. Aucune autorisation de travaux sur le gaz de schiste ne sera donnée, ni même instruite, avant les résultats de cette mission. L'enjeu est simple : est-il possible, en France, d'exploiter ces gisements proprement, afin que cette production se substitue à des importations ? La position du Gouvernement est claire : s'il n'était pas possible de les exploiter autrement, si seules les technologies utilisées en Amérique du nord existaient, ces gisements ne seraient pas exploités. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2932

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 février 2011